

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 8 septembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
Mme Christiane Paquet
M. Gaby Côté

Mme Patricia Gardner
M. Sylvain Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 11 août 2025
 - 5.2. Séance extraordinaire du 18 août 2025
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement 2025-104 relatif au traitement des élus abrogeant le règlement numéro 2023-105
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats / offre de service 2026
 - 11.2. Cain Lamarre avocats / Offre de service 2026
 - 11.3. Adjudication des soumissions pour l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins – saisons 2025-2026 et 2026-2027 – Secteurs « A », « B » et « C »
 - 11.4. Adjudication de la soumission pour la réparation des fissures sur la multisurface
 - 11.5. Directive particulière précisant la nature des situations dans lesquelles la municipalité de Martinville entend utiliser une autre langue que le français

- 11.6. Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 de la MRC de Coaticook – Processus d’approbation des projets
- 11.7. Projet Oasis / Mandat au COGESAF
- 11.8. Approbation de la soumission pour l’abattage et ramassage des arbres / clôture au puits
- 11.9. Soumission pour une clôture au puits
- 11.10. Location d’un local pour l’aide aux devoirs
- 11.11. Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
- 11.12. Office d’Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) / Budget révisé 2025
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20250901

4. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

Il est proposé par la conseillère Chrisitane Paquet

Appuyée par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU QUE soit adopté l’ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250902

5.1. Séance ordinaire du 11 août 2025

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyée par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250903

5.2. Séance extraordinaire du 18 août 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau

Appuyée par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Les travaux pour le serpentín au puits

Les lignes sur la multi surface

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 8 septembre 2025.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir, rencontre avec le comité entente intermunicipale Récup-Estrie, CA de l'Entrée, CSP services policiers, rencontre MDELLC pour le barrage, CA Acti-bus, CDÉ de la MRC de Coaticook, COT/CMNE MRC de Coaticook.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de l'inspecteur en voirie, Jesse Phaneuf, a été déposé à la table du conseil et les membres du conseil ont pris connaissance de ce rapport.

8.3. Sécurité publique

Madame la conseillère Christiane Paquet informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion du Comité incendie et qu'en octobre il y aura une remise de diplômes pour les pompiers.

8.4. Embellissement

Madame la conseillère Patricia Gardner demande à la direction générale la possibilité d'installer des clôtures de perches au Centre Saint-Martin en avant du bassin d'eau et elle demande des développements sur la demande de l'aménagement paysager au Centre Saint-Martin (en-dessous de la nouvelle pancarte).

8.5. Famille et Aînés

Madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau informe les membres du conseil qu'elle a assisté à la réunion du comité MADA et une rencontre familiale aura lieu dans le cadre de la politique familiale et MADA le 8 novembre de 13 h à 17 h au Centre Saint-Martin.

8.6. **Voirie**

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Monsieur le Maire, Michel-Henri Goyette, informe les membres du conseil que le comité de démolition a accepté que monsieur Antoine Côté procède aux travaux de démolition de sa vieille grange.

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la fête au Village fût un grand succès malgré la pluie et les membres du conseil félicitent madame Patricia Gardner et le comité des Loisirs pour la tenue et la préparation de cette belle fête.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

La bibliothèque de Martinville est à la recherche de bénévoles.

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20250905

9.1. **Adoption du règlement 2025-104 relatif au traitement des élus abrogeant le règlement numéro 2023-105**

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe par règlement, en vertu de la *Loi sur le Traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) la rémunération de son maire et de ses autres membres;

CONSIDÉRANT QUE « Tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée dans un règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération jusqu'à concurrence de 17 401 \$ »;

CONSIDÉRANT QUE les allocations de dépenses sont imposables au fédéral depuis 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Patricia Gardner à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public résumant le projet de règlement y compris les mentions prévues aux articles 8 et

9 de la loi a été affiché au moins 21 jours avant la séance prévue pour l'adoption du règlement;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2025-104 « Règlement relatif au traitement des élus abrogeant le règlement numéro 2023-105 » ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2025-104, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20250906

10.1.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 8 394,20 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 83 216,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250907

10.1.2. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'août 2025 au montant de 33 163,35 \$ et aucun frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats / offre de service 2026

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

20250908

11.2. Cain Lamarre avocats / Offre de service 2026

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250909

11.3. Adjudication des soumissions pour l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins – saisons 2025-2026 et 2026-2027 – Secteurs « A », « B » et « C »

ATTENDU QU'un appel d'offre par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs a été fait;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue pour le secteurs « A » et est conforme;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour le secteur « B » et elles sont conformes;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue pour le secteurs « C » et est conforme;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'adjuger les contrats pour l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027 à Les Fermes Lessard Inc. :

Pour le secteur A au coût de soixante-dix-huit mille soixante-et-onze dollars et trente-six sous (78 071,36 \$) taxes incluses pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

Pour le secteur B au coût de soixante-quinze mille cinq cent deux dollars et vingt-quatre sous (75 502,24 \$) taxes incluses pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

Pour le secteur C au coût de quatre-vingt sept mille soixante-neuf dollars et cinquante-trois sous (87 569,53 \$) taxes incluses pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250910

11.4. Adjudication de la soumission pour la réparation des fissures sur la multisurface

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de Béton Théberge au montant de 6 800 \$ pour la réparation de la multisurface, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 20 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250911

11.5. Directive particulière précisant la nature des situations dans lesquelles la municipalité de Martinville entend utiliser une autre langue que le français

ATTENDU que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français a été sanctionnée le 1er juin 2022 ;

ATTENDU qu'afin que l'État puisse créer un puissant effet de levier en faveur du français à titre de langue officielle et commune du Québec, le devoir d'exemplarité a été inséré dans la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) ;

ATTENDU que les récentes modifications confèrent de nouvelles obligations à tous les organismes de l'Administration, dont les municipalités et MRC ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 29.1 de la Charte, la MRC doit adopter une directive particulière destinée notamment à son personnel afin de lui indiquer les règles de conduite applicables en matière linguistique et les exceptions qu'il peut utiliser dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que cette directive doit s'appuyer sur la cadre juridique établie par la Charte, le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, chapitre C-11, r.9.1) ainsi que le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration (RLRQ, chapitre C-11, r.5.1) et les documents rédigés ou utilisés en recherche ;

ATTENDU cette directive doit être adoptée avant le 1er décembre 2024 et transmise au ministre de la Langue française et au Commissaire à la langue française ;

ATTENDU que le Comité administratif prend en compte le projet de « Directive particulière précisant la nature des situations dans lesquelles la MRC de Coaticook entend utiliser une autre langue que le français » et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Patricia Gardner dûment appuyée par la conseillère Christiane Paquet,

IL EST RÉSOLU d’adopter la « Directive particulière précisant la nature des situations dans lesquelles la MRC de Coaticook entend utiliser une autre langue que le français » tel que présenté, de la publier sur le site Internet de la MRC et de la transmettre au ministre de la Langue française ainsi qu’au Commissaire à la langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250912

11.6. Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 de la MRC de Coaticook – Processus d’approbation des projets

ATTENDU que la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d’investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 ;

ATTENDU qu’il y a lieu de définir le processus d’approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et il est résolu ;**

Que seul l’appui du conseil municipal est requis dans le processus d’approbation des projets.

Que le processus de réception des demandes des appels à projets local se fasse de façon continue.

Que pour être admissible au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations Politique familiale et des aînés de la Municipalité révisée à venir.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250913

11.7. Projet Oasis / Mandat au COGESAF

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l’importance pour la société de s’adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d’en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu’elles planifient et réalisent

des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que suite à l'adoption du plan d'action Alé'ailleurs, un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur fut élaboré, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le COGESAF et l'INRS et six municipalités locales dont la municipalité de Martinville ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

ATTENDU que la municipalité de Martinville participe au volet 1 du projet en y investissant du temps nature (ressources humaines) et/ou une contribution financière pour un montant d'au moins 2 500\$;

ATTENDU que suite à la présentation des plans préliminaires par les architectes paysagistes, la municipalité souhaite participer à la mise en œuvre des aménagements d'infrastructures vertes ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Pierre Dubeau
APPUYÉE par la conseillère Patricia Gardner
IL EST RÉSOLU

- De confirmer l'engagement financier de la municipalité à hauteur d'au moins 20% des coûts de réalisation des aménagements d'infrastructure verte;
- D'appuyer la MRC dans le dépôt de sa demande de soutien financier au volet 2 du programme OASIS qui vise le soutien à la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts négatifs des vagues de chaleur et de précipitations intenses sur le territoire;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250914

11.8. Approbation de la soumission pour l'abattage et ramassage des arbres / clôture au puits

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de La Cime arboriculture pour l'abattage et ramassage des arbres au

montant approximatif de 3 000 \$, tel que soumis le 29 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250915

11.9. Soumission pour une clôture au puits

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de Clôtures et Rampes DB au montant de 30 880 \$ plus taxes pour l'installation d'une clôture autour du puits municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250916

11.10. Location d'un local pour l'aide aux devoirs

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter la location d'un local à madame Sophia Côté pour l'aide aux devoirs au montant de 25 \$ par séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250917

11.11. Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'appuyer la Grande semaine des tout-petits (GSTP) qui aura lieu la semaine du 17 au 23 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250918

11.11. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) / Budget 2025

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2025 s'élève à 43 529 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à quatre mille trois cent cinquante-trois (4 353 \$);

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2025 tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 4 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20250919

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

QUE la séance soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”

